

## Réflexion stratégique sur les perspectives de la filière « œufs » à l'horizon 2025

### I – ÉTAT DES LIEUX – CONTEXTE DE LA FILIERE

---

#### Un marché de l'œuf assez volatil et très impacté par les mises aux normes

La production française d'œufs (12,5 Mds d'œufs en 2012) connaît une baisse tendancielle depuis 2005<sup>1</sup> mais début 2013 sous l'effet d'une offre supérieure les cours se sont inscrits en forte baisse. Ces mouvements sont indirectement liés à la mise en œuvre de la directive bien-être au 1er janvier 2012 qui a eu un impact important sur la production d'œufs en Europe (baisse ponctuelle de la production pendant l'investissement de mise aux normes et rattrapage rapide ensuite).

Ce cycle a été observé en Allemagne avant l'échéance de 2012 - production en baisse forte en 2009 et 2010 induisant une hausse des prix dans l'UE dont la filière française a en partie profité. Puis intervient un redressement rapide et fort en 2011 et 2012, dépassant ainsi les niveaux de production antérieurs.

Après la réduction d'activité intervenue en France du fait de la réalisation de la mise aux normes en 2011, les mises en place de poulettes de ponte et la production d'œufs ont repris progressivement au second semestre de 2012. L'offre était restée insuffisante en début d'année 2012, ce qui s'était traduit par une forte hausse des prix de l'ordre de 50 %, elle est ensuite devenue largement suffisante.

#### L'émergence de dynamiques régionales et le développement de la production alternative

Depuis 2002, la balance commerciale du secteur œufs et ovo-produits est déficitaire en volume et excédentaire en valeur, avec des évolutions divergentes. La France est importatrice nette d'œufs en coquille et exportatrice nette d'ovo-produits. En valeur, la France est excédentaire et dégage un solde positif de 10 à 40 M€ selon les années.

Représentant les 2/3 de la production nationale il y a une quinzaine d'années, la Bretagne représente désormais 42 % des effectifs de poules pondeuses.

Cette modification de la répartition géographique de la production s'est faite en lien avec le développement de filières régionales :

- développement de « fermes de ponte » et « gros producteurs indépendants disposant de centres de conditionnement d'œufs dans le Bassin Parisien (Île-de-France et Picardie) et en Rhône-Alpes
- émergence de filières régionales dans le sud-est avec l'appui des collectivités locales privilégiant un abattage local et les débouchés de la côte méditerranéennes
- développement de poulaillers spécialisés dans une production intensive d'œufs à bas coûts destinés aux casseries dans les Pays-de-la-Loire

La production bretonne, historiquement pilotée par les fabricants d'aliments, présente un déséquilibre marqué entre son poids dans la production nationale (45 %), ses outils de conditionnement (30 %) et de transformation (18 %) impliquant qu'une par importante de la production bretonne est conditionnée ou transformée hors région.

---

<sup>1</sup> Avec une exception en 2010 liée au repli de la production allemande du fait des mises aux normes.

Parallèlement à ces dynamiques régionales, la production d'œufs « alternatifs » (bio, plein air, sol) s'est fortement développé. Cependant les régions Pays-de-la-Loire et Picardie font exception à la tendance générale de réduction des capacités de ponte en cage indiquant un probable transfert d'une partie des capacités de production de Bretagne vers d'autres régions plus proches des centres de consommation.

#### **Études et documents récents :**

- ✓ « Appui à la structuration de la filière « œufs », Rapport CGAAER, octobre 2013

## **II - LES ENJEUX**

---

### **Enjeux économiques et sociaux**

- ✓ Améliorer la connaissance de la filière dans un objectif de pilotage
- ✓ Développer une approche collective de l'exportation

### **Enjeux environnementaux et sociétaux**

- ✓ Renforcer l'acceptabilité de tous les modes d'élevages et développer la consommation

S'agissant de la filière œuf, les enjeux stratégiques sont de **mieux piloter la production**, et **de conforter le marché intérieur et de développer les exportations vers les pays tiers**.

### **Connaître et maîtriser la production d'œufs en coquille**

Les aléas récents ont montré l'intérêt de mieux connaître la production pour anticiper les évolutions de marché. Il peut donc être envisagé de définir et de diffuser des indicateurs sur l'évolution de la production d'œufs, afin de donner à chaque opérateur une meilleure visibilité sur le marché.

### **Conforter le marché intérieur**

Il existe à la fois des possibilités de développer le marché intérieur pour l'œuf, produit bon marché et à forte valeur alimentaire qui bénéficie actuellement de peu de promotion ; et des menaces sur sa consommation, les associations de défense du bien être animal mettant en cause les modes d'élevage conventionnels.

### **Développer les exportations d'œufs en coquille**

Développer de nouveaux flux d'exportation pour les œufs en coquilles principalement à destination de l'industrie agroalimentaire, en particulier vers le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est.

## **III – LA STRATEGIE PROPOSEE SELON LES ENJEUX CLES IDENTIFIES**

---

### **Objectif 1 : Améliorer la connaissance**

#### ***Action 1 : Améliorer l'accès à l'information et les prévisions de production***

- Utiliser les données mensuelles de mise en place de la DGAL et du secteur de l'alimentation animale
- Approfondir la connaissance de la filière et affiner le modèle de prévision

***Action 2 : Valoriser les informations recueillies par l'administration et mettre en place une base de données « œufs », préfiguration d'une base de données avicole***

- Création de la BD œufs assurant les mouvements d'animaux, préfiguration de la BD « avicole » dans un cadre juridique clair (DGAL et CNIL) et dans le respect du droit de la concurrence

***Action 3 : Mieux suivre les prix, élaborer des cotations***

- Suivre les prix sur la base des références utilisées (type de production, calibre, destinations)

**Objectif 2 : Améliorer la gouvernance de la filière**

***Action 4 : Améliorer la gouvernance : mettre en œuvre et respecter les engagements structurels de la charte CNPO compatibles avec le droit de la concurrence***

***Action 5 : Définir les meilleures modalités d'association entre l'interprofession et les OP dans le cadre du futur règlement OCM unique***

**Objectif 3 : Renforcer les débouchés : conforter le marché intérieur et développer une approche collective de l'exportation**

***Action 6 : Développer la consommation en partenariat avec la distribution***

***Action 7 : Mettre en place une cellule export au sein de l'interprofession dédiée à la connaissance et à l'exploration collective des marchés***

***Action 8 : Définir une ou des modalités d'organisations commerciales collectives à l'exportation dans le respect du droit de la concurrence (entreprise leader, structure dédiée à l'exportation)***